

LA LETTRE DES PARLEMENTAIRES POUR LA TAXE TOBIN *Appel de Washington*

<http://tobintaxcall.free.fr>

“Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la lettre des parlementaires pour la taxe Tobin du mois de mai 2001. Pour tout renseignement complémentaire ou si vous souhaitez abonner à cette lettre mensuelle d’autres parlementaires, des membres d’ONG ou toute personne intéressée, n’hésitez pas à nous contacter à l’adresse suivante : tobintaxcall@free.fr

Bien cordialement,

Harlem Désir et Glyn Ford

Intergroupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation »”

Numéro 3
MAI 2001

Sommaire :

1. Grande-Bretagne : le dépôt de la motion en faveur de la taxe Tobin à la Chambre des Communes relance le débat
2. Argentine : les députés prennent l’offensive sur la taxe Tobin
3. Le Ministre de l’Economie Turc appelle la communauté internationale à lutter contre la spéculation financière
4. Congrès du Parti des Socialistes Européens : un amendement sur la taxe Tobin adopté
5. A l’approche de la Présidence Belge : appel des syndicats pour la mise à l’étude de la taxe Tobin
6. Auditions publiques d’économistes au Parlement européen le 27 Juin 2001
7. Divers :
 - Finlande : mise au point sur la position du Gouvernement
 - ATTAC bientôt présent au Japon ?
 - 9 Juin 2001 : “Opération paradis fiscaux“, ATTAC prend d’assault Jersey
 - Canada : organisation d’une conférence sur la taxe Tobin en octobre 2001

1. Grande-Bretagne : dépôt d’une motion en faveur de la taxe Tobin à la Chambre des Communes et réactions en chaîne

Harry Barnes, Député travailliste à la Chambre des Communes a déposé le 25 avril 2001 une motion sur la taxe Tobin signée par 131 Députés de tout l’échiquier politique britannique et regroupant plusieurs anciens ministres.

Texte de la motion :

« La Chambre des Communes souligne que la spéculation internationale sur les devises est estimée à environ 1500 milliards de \$ par jour et que l’immense majorité de ces transactions sur le marché des devises sont sans lien avec des échanges de marchandises et de services;

De plus, souligne que ces gigantesques flux financiers ébranlent considérablement les pouvoirs des gouvernements nationaux et des ensembles régionaux;

Crois qu'un faible prélèvement sur cette spéculation, connu sous l'appellation de taxe Tobin, du nom du Prix Nobel à l'origine de cette idée, pourrait à la fois aider à freiner la spéculation financière et permettre de dégager des ressources importantes, environ 250 milliards de dollars chaque année, pour financer, par exemple, des politiques de développement ou de protection de l'environnement;

Reconnaît qu'un tel prélèvement devrait être universel ou, le cas échéant, le plus étendu possible et comporter des garanties afin de minimiser et d'éliminer l'évasion fiscale;

Note que la taxe Tobin a le soutien du Parlement Canadien, du Parlement Belge, du Gouvernement Finnois et d'ONG telle que War on Want;

Et presse le Gouvernement de discuter de ce concept avec ses partenaires dans des organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce, le FMI, le G8 et l'Union Européenne avec l'objectif d'établir un impôt sur la spéculation financière qui soit coordonné internationalement. »

(Les six premiers signataires sont : Harry Barnes, Fraser Kemp -Travailliste, Peter Bottomley - Conservateur, Nigel Jones - Libéral Démocrate, Bob Russel - Libéral Démocrate et Tony Worthington - Travailliste)

A la suite du dépôt de la motion, Clare Short, Ministre chargé du Développement dans le gouvernement travailliste a exprimé son soutien à la démarche des députés déclarant devant la Commission du développement international: « Concernant la taxe Tobin, l'instauration d'une faible taxation sur les transactions spéculatives internationales dont le produit serait affecté à un Fonds pour le développement est une idée très attrayante ».

La réaction du Parti Conservateur ne s'est pas fait attendre. Gary Streeter, chargé du Développement dans le « shadow cabinet » conservateur, a violemment dénoncé dans la presse la position de la ministre qui risquerait selon lui de mettre en danger le rôle de Londres comme centre financier mondial et menacerait des milliers d'emplois britanniques. S'appuyant sur les prises de positions hostiles à la taxe Tobin d'autres membres du Gouvernement, il a repris l'argument selon lequel l'instauration de la taxe engendrerait une évasion fiscale massive.

Les députés européens Glyn Ford et Harlem Désir, ont envoyé à « The Independent » au nom de l'intergroupe du Parlement, une réponse à Gary Streeter en soutien à la prise de position de Clare Short. Le débat continu.

2. Argentine : les députés prennent l'offensive sur la taxe Tobin

A l'initiative d'une quinzaine de députés argentins appartenant à différents partis politiques, un projet de résolution demandant l'instauration de la taxe Tobin afin de lutter contre l'instabilité financière dont souffre le pays, vient d'être déposé. Pour les auteurs de cette initiative, les ressources dégagées par la mise en place d'une telle taxe devraient être gérées internationalement et affectées prioritairement à la réduction de la dette externe des pays endettés.

Vous pouvez consulter le texte de ce projet de résolution sur le site de l'Appel mondial des parlementaires pour la taxe Tobin : <http://tobintaxcall.free.fr>

3. Le Ministre de l'Economie Turc appelle la communauté internationale à lutter contre la spéculation financière

M. Kemal Dervis, récemment nommé Ministre de l'Economie en Turquie et ancien Vice-Président de la Banque Mondiale, chargé du programme de lutte contre la pauvreté, explique dans une interview au quotidien Libération (France) les conséquences économiques et sociales pour son pays de la dérégulation financière internationale. Au moment où la Turquie traverse une grave crise financière et monétaire, le Ministre appelle la communauté internationale à lutter contre la spéculation .

Extraits de l'interview publié dans Libération le 23 avril 2001 :

« La Turquie supporte le prix de la dérégulation financière internationale? »

Oui. La Turquie, comme beaucoup d'autres pays émergents, paie économiquement et socialement cette dérégulation débridée. Je souhaite que la communauté internationale prenne conscience de l'urgence à instaurer des règles de transparence, des normes de prudence plus sévères, tant pour les banques que pour les capitaux spéculatifs. Autant d'initiatives qui faciliteront la maîtrise de ce genre de crise. C'est toujours la même histoire qui se répète. Dès qu'ils craignent de voir chuter leur rendement, les capitaux spéculatifs s'enfuient. Cela ne fait qu'aggraver la crise. Elle amplifie le mal, pousse encore plus loin la dévaluation. Le fardeau de la crise est essentiellement supporté par les populations qui, elles, ne sont pas mobiles.

Aucun secteur n'est épargné, mais ce sont surtout les couches les plus vulnérables qui subissent les effets de cette crise financière. Le fardeau n'est jamais partagé équitablement entre les populations et les détenteurs de capitaux. Il y a quelque chose de profondément injuste: on peut demander aux salariés de baisser leurs salaires, et pas aux détenteurs de capitaux de réduire leur taux de rémunération. Mais chacun sait que c'est un problème qui n'a de solution qu'au niveau mondial. »

En l'état on peut malheureusement douter que M. Dervis soit entendu par les institutions financières internationales qui font, jusqu'à présent, de la totale liberté de circulation des capitaux, y compris les plus spéculatifs, un élément intangible de leur doctrine et de leurs recommandations aux pays émergents. Au cours des derniers jours les pressions s'exerçaient même dans le sens d'une restriction de l'aide annoncée par le FMI pour permettre à la Turquie de sortir de la crise. L'administration américaine a ainsi adressé une mise en garde au Fond contre une aide trop importante et des menaces à peine voilées de désengagement, tandis que le Vice-Président de la Banque centrale allemande, Juergen Stark, déclarait que le FMI avait dépassé les limites de son mandat en accordant une aide d'un montant de 8 milliards de \$.

Ne serait-il pas temps au sein du FMI, plutôt que de se lamenter sur le coût financier, pour les Etats actionnaires, des dégâts provoqués par la spéculation dans les pays émergents et pauvres, de mettre à l'ordre du jour l'étude de cette taxe d'un faible taux qui freinerait la spéculation, réduirait la volatilité des mouvements capitaux, et rapporterait des milliards de dollars que l'on pourrait consacrer à l'aide au développement ? Mais il paraît que ça ne plairait pas aux marchés, alors... on continuera, tout en s'en plaignant, à renflouer la Turquie et l'Argentine pour éviter un crash en chaîne du système financier mondial, au dépend des efforts qu'il faudrait pourtant aussi pouvoir consacrer d'urgence à la lutte contre le SIDA, l'accès aux médicaments, à l'eau potable et au minimum vital, dans tant d'autres pays plus pauvres, tellement pauvres que leur effondrement ne peut même pas provoquer de crise internationale.

4. Un amendement sur la taxe Tobin adopté lors du Congrès du Parti des Socialistes Européens

La déclaration finale adoptée le 7 mai par le Congrès du Parti des Socialistes Européens (PSE) affirme qu'« Il faut utiliser des moyens fiscaux pour contrôler la spéculation sur les marchés financiers internationaux ». Un premier pas vers le soutien à la taxe Tobin, suite au dépôt par le Député européen irlandais Proinsias De Rossa, membre de l'intergroupe « Taxation du capital, Fiscalité, Mondialisation », d'un amendement qui demandait explicitement le soutien du PSE à la taxe Tobin.

5. A l'approche de la Présidence Belge de l'Union européenne : appel des syndicats pour la mise à l'étude de la taxe Tobin

La Confédération européenne des syndicats (CES) et les deux grandes centrales syndicales Belges demandent au gouvernement Belge d'examiner la taxe Tobin pendant sa présidence du second semestre 2001.

Dans un document remis officiellement au gouvernement le 20 avril 2001, la CES, la FGTB (d'obédience socialiste) et la CSC (chrétienne) demandent : "*le lancement d'une étude sérieuse sur la faisabilité de l'instauration de la taxe Tobin*" pendant la Présidence Belge.

Les Confédérations syndicales reprennent ainsi une demande des deux assemblées belges, la Chambre des Représentants et le Sénat qui, à la fin de l'année 2000, avaient chacune adopté une résolution relative à la mise en place d'un prélèvement minimal sur les transactions spéculatives en devises et demandé au Gouvernement de saisir l'occasion de la Présidence Belge de l'Union européenne « *pour prendre des initiatives pour permettre un meilleur contrôle sur les mouvements financiers internationaux* ».

6. Préparation d'un Hearing d'économistes sur la taxe Tobin au Parlement européen le 27 juin 2001

Le 27 juin prochain, l'intergroupe « Taxation du capital, Fiscalité, Mondialisation » organisera un hearing d'économistes sur la taxe Tobin au Parlement européen autour notamment des professeurs Paul Bernd Spahn, Anthony Clunies Ross, et un membre du conseil scientifique d'ATTAC.

Cette initiative en direction des députés européens permettra, à la veille de la Présidence Belge, un examen précis des conditions d'instauration d'une taxe sur les transactions monétaires internationales au sein de l'Union européenne. Elle sera l'occasion de traiter les questions à la fois techniques et politiques de la mise en oeuvre, la perception, la lutte contre l'évasion fiscale. Le Professeur Spahn y présentera la variante de la taxe Tobin qu'il a proposée pour faire face aux situations d'effondrement brutal de la valeur d'une monnaie.

A l'occasion de ce Hearing, le collectif d'ONG belges "11.11.11" prépare une série d'initiatives en prévision de la Présidence Belge et notamment une entrevue la veille, le 26 juin, entre les économistes et le ministère des Finances de Belgique qui dit avoir besoin d'une plus grande expertise pour envisager d'inscrire cette question à l'ordre du jour. Une délégation de membres de l'intergroupe et d'ONG européennes participeront à cette rencontre.

Un an après les Premières Rencontres Interparlementaires sur la taxe Tobin qui s'étaient tenues au Parlement Européen le 28 juin 2000, ces auditions permettront de préparer le terrain pour la réinscription de cette question à l'ordre du jour du calendrier parlementaire.

7. Divers:

- Finlande : précision sur la position de soutien à la taxe Tobin du Gouvernement

Dans le 1er numéro de la Newsletter, nous indiquions que le gouvernement Finlandais avait pris position pour la taxe Tobin et que M. Erkki TUOMIOJA, Ministre des Affaires étrangères, était venu le confirmer lors des 1ères Rencontres Interparlementaires sur la taxe Tobin le 28 juin 2000 au Parlement européen .

Un adhérent d'ATTAC Finlande nous écrit pour démentir, en le regrettant bien entendu, que son gouvernement soutiendrait officiellement la taxe Tobin, cette position n'engageant que certaines personnalités. Nous tenons à préciser que le 28 juin 2000 en tout cas, la déclaration du Ministre était sans ambiguïté. Nous reproduisons ci-après, à toutes fins utiles, un extrait de l'intervention de M. Erkki TUOMIOJA, qui, comme il le note lui-même, sait qu'en choisissant de venir s'exprimer devant ces Rencontres pour la taxe Tobin, il exprime bien un soutien sans ambiguïté sur le fond, même si la forme reste... diplomatique:

« ... La proposition d'une taxe sur les transactions monétaires, où ce que l'on a appelé la taxe Tobin a été faite par James TOBIN, il y a près de 30 ans. Dans l'intervalle, rien n'a été fait pour mettre en oeuvre une telle taxe, tant s'en faut. La libéralisation des marchés des capitaux et des transferts financiers, ont continués et se sont accélérés. La proposition cependant reste valable et elle a rassemblé plus de soutiens qu'auparavant surtout grâce aux efforts des réseaux d'ONG et des parlementaires de beaucoup de pays non seulement l'Europe mais en particulier au Canada, et au Parlement européen, qui ont fait leur cette proposition. Les gouvernements étaient beaucoup plus circonspects mais je ne serais pas ici aujourd'hui, je le présume, si le Gouvernement Finlandais n'avait pas dans sa déclaration du mois d'avril (ndlr : "2000") inclus le paragraphe suivant : "La transparence dans les organisations internationales doit être augmentée, leur capacité à réagir à l'instabilité qui découle du libre mouvement des capitaux et des changements dus à la mondialisation doit être renforcée. Dans ce domaine, l'introduction de systèmes internationaux complets ayant pour but de contrer les perturbations provoquées, par exemple, par des mouvements de capitaux spéculatifs à court terme, cette question doit être prise à bras le corps et tirée au clair. Bien sûr on ne mentionne pas ici la taxe Tobin en tant que telle, mais l'intention est tout à fait claire. La taxe Tobin est une idée presque trop simple. C'est une taxe prélevée sur toute transaction monétaire fixée à un niveau très faible pour ne pas constituer un obstacle aux transactions et destinée à financer les échanges en biens et services et les investissements à long terme, mais dissuasive pour contrer les mouvements spéculatifs destabilisants.

Nous avons aujourd'hui des transactions journalières qui représentent 1500 milliards de dollars, et une taxe de 0,1% pourrait financer toutes les opérations de développement et ce à la fois dans le monde industrialisé et dans les pays en voie de développement. Et donc tous les problèmes du financement du développement seraient ainsi d'un seul coup réglés. Mais pourquoi est-ce qu'une idée aussi formidable, qui y va de soit, n'a pas été mise en oeuvre. Est-ce que c'est dû malheureusement au fait que c'est une idée trop simple pour être vraie ? (...)

Je crois que le moment est venu maintenant d'avoir des idées plus claires, et d'avoir des analyses faisant autorité sur des taxes sur les transactions monétaires. À cet effet, il y a des efforts qui sont en cours dans le cas du processus de préparation du Sommet social +5 qui se réunit cette semaine à

Genève pour qu'une étude soit lancée sur cette idée d'une taxe, il s'agit de mesurer ses avantages et ses désavantages. Nous devons soutenir cette étude. J'espère que d'autres gouvernements rejoindront la Finlande et le Canada, qui soutiennent cette étude, et que vous pourrez mobiliser en soutien parlementaire en la matière.

Il y a aussi un autre processus dont il faut tirer profit : il s'agit de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement de l'année prochaine. Je crois que la taxe doit être promue dans ce contexte et aussi dans le processus de préparation de la conférence(...). »

Vous pouvez consulter l'intégralité de l'intervention du Ministre des Affaires étrangères Finlandais sur le site de l'Appel mondial des parlementaires pour la taxe Tobin : <http://tobintaxcall.free.fr>

- Japon : bientôt ATTAC ?

Bernard Cassen, fondateur et Président d'ATTAC France se rend au Japon les 10 et 11 mai 2001. Invité, entre autres, à participer à un débat sur le thème « Les résistances à la mondialisation » organisé par l'Institut franco-japonais de Tokyo, il aura rencontré le chanteur Shoukichi Kina. Figure emblématique du mouvement pacifique à Okinawa, il a pris une part active au contre sommet du G7 en juillet 2000. Il avait reçu Glyn Ford et Harlem Désir et souhaité être en contact avec ATTAC pour lancer une campagne sur la taxe Tobin au Japon.

- Jersey : ATTAC encercle les paradis fiscaux

Le 9 Juin 2001, ATTAC organise une journée d'actions à Saint Malô (France) et Saint Hélier (Jersey) afin d'interpeler les autorités européennes sur le scandale des paradis fiscaux protégés par des Etats membres de l'Union européenne. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans la mondialisation des activités financières criminelles, par les avantages fiscaux qu'ils procurent à leurs clients, le secret bancaire et l'immunité judiciaire qu'ils garantissent.

Les associations ATTAC de différents pays européens et de nombreux syndicats participeront à cet évènement qui sera également l'occasion pour les délégués de chaque organisation de rencontrer le gouverneur de l'île et l'association des banquiers.

Pour plus d'information sur cette initiative, vous pouvez consulter le site d'ATTAC : <http://www.attac.org>

- Canada : conférence sur la taxe Tobin du 4 au 6 octobre 2001

Halifax Initiative organise une conférence du 4 au 6 octobre à Vancouver, autour du thème "taxe Tobin : de la faisabilité à la mise en oeuvre". Des députés d'Europe, du Canada et d'Amérique Latine participeront à cet évènement ainsi que des économistes (dont Rodney Schmidt et Paul Bernd Spahn), des ONG et des syndicalistes...

Pour obtenir une information détaillée sur cette conférence : <http://www.web.net/halifax>